

Démantèlement des camps de braconniers dans l'Est de l'île



© Stephan Szymandera

Trou de Fer - Plaine des Lianes - Eden - Takamaka - Bébou - Ilet Patience - Cratère

25 SEPTEMBRE 2019 À 8H45 AU PARKING DE L'EDEN À BRAS-PANON



Démantèlement des camps de braconniers dans l'Est de l'île

UN CONSTAT ALARMANT



© Parc national de La Réunion

DES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

DE GRAVES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ RÉUNIONNAISE

Dans l'Est de l'île, en 2012, on comptait 64 camps actifs, connus des agents du Parc national.

Les braconniers s'y installent pour prélever, principalement, des palmistes rouges, variété unique au monde, des poissons et crustacés de rivière et des tangués.

- 29 camps ont été nettoyés et évacués par hélicoptère ou à dos d'homme entre 2012 et 2019.
- 23 camps ont été abandonnés par les braconniers sans intervention directe.
- **12 camps actifs** restent à évacuer dans les prochains mois.

Ces camps très sales sont toujours situés en bord de ravines. Ils permettent aux braconniers d'avoir un accès à l'eau. Les déchets s'y accumulent d'année en année.

Les camps démantelés ne sont presque jamais reconstruits, les zones sont alors beaucoup moins braconnées.

Tout au long de l'année, des actions de surveillance et de contrôle sont menées par l'Office National des Forêts, la Brigade Nature Océan Indien, la Fédération de Pêche, les services de Gendarmerie et le Parc national qui travaillent avec les services du parquet.

Les braconniers passent **1 à 3** jours en forêt. Ils peuvent repartir avec une **quarantaine** de palmistes, de tangués ou une **vingtaine** de kilos de poissons ou crustacés, par personne.

Cela peut se produire plusieurs fois par semaine, toute l'année.

Les contrevenants risquent jusqu'à **1500** euros d'amende voir être poursuivi pour des délits qui peuvent être sanctionnés par des amendes très importantes ou des peines de prison.

Cette année, sur 3 camps uniquement, **1 tonne** de déchets a été collecté.

Sur la faune...

Le braconnage implique la réduction des populations d'animaux aquatiques.

Les déchets abandonnés en forêt favorisent la prolifération des rats et des chats, prédateurs des oiseaux forestiers.

Sur la flore...

Le braconnage implique la réduction du nombre de palmistes, orchidées, fanjans, le piétinement et la coupe d'espèces endémiques et indigènes et la dissémination d'espèces exotiques envahissantes.

Sur la qualité de l'eau...

Les piles utilisées par les braconniers pour leur lampe torche, par exemple, les viscères de tangué jetés, les plastiques, les déchets alimentaires ont pour conséquence la pollution de l'eau des rivières.

Certains braconniers n'hésitent pas à utiliser des insecticides ou de l'eau de javel pour récupérer un grand nombre de poissons. Ces techniques illégales polluent massivement les cours d'eau et sont nocives pour la santé des consommateurs de poissons braconnés.

FOCUS SUR LE PALMISTE ROUGE



© Stephan Szymandera

Le palmiste rouge est unique au monde. S'il disparaît de La Réunion, il disparaît de la planète. Il y a moins de 100 ans, il était très présent, partout dans l'île. Aujourd'hui, principalement à cause du braconnage, il a presque disparu.

Les palmistes en fleurs nourrissent et abritent beaucoup d'insectes, d'oiseaux et de lézards endémiques. Certains ne vivent que sur cette espèce. En les braconnant, ce n'est pas seulement une espèce d'arbre qu'on fait disparaître, c'est toute une forêt, un écosystème et un paysage, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette destruction est rapide. Pour des raisons gustatives, les palmistes sont toujours coupés avant d'avoir produit des graines. Il n'y a donc aucune chance de renouvellement.

Les braconniers sont bien conscients de leur impact. Ils admettent qu'il faut aller de plus en plus loin, de plus en plus haut, pour en trouver. Ils sont organisés, ils pillent méthodiquement la forêt pour répondre à des commandes de particuliers et parfois même de restaurants.

On peut savourer un bon cari poulet palmiste sans piller la nature ! Le palmiste rouge, le même qu'en forêt, est cultivé par des agriculteurs, très pénalisés par la concurrence du braconnage.

LE DÉMANTÈLEMENT DE 7 CAMPS

7 camps actifs, utilisés pour le braconnage de palmistes et la pêche illégale, ont été démontés.

Ces camps sont situés sur les massifs de Trou de Fer, Plaine des Lianes, Eden, Takamaka, Bébour, Ilet Patience et Cratère.

Les déchets ont été rassemblés dans des « *big bags* » : 7 au total.

Mercredi 25 septembre, ils seront récupérés par un hélicoptère, déposés sur un camion de l'ONF puis amenés dans une déchetterie de la CIREST.

13 agents du Parc national et 6 personnels de l'ONF seront mobilisés ce mercredi.

LES OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

- La lutte contre le braconnage de la faune aquatique et des palmistes.
- La restauration du milieu naturel.
- La suppression des points de pollution de l'eau, principalement.
- La sensibilisation de la population réunionnaise aux effets du braconnage en milieu naturel. Un enjeu capital pour la préservation de la biodiversité.

LE RÔLE DE LA POPULATION

De plus en plus de personnes se rapprochent du Parc national et de ses partenaires lorsqu'ils découvrent des camps de braconniers. Ces informations sont capitales pour lutter contre le braconnage et la pollution.

Nous sommes tous acteurs !

Manger des produits braconnés, c'est contribuer à la perte de la biodiversité réunionnaise.

- Il faut consommer des palmistes qui proviennent uniquement de la filière légale. Des agriculteurs cultivent la même qualité de palmistes. C'est leur métier ! N'achetez que des palmistes poinçonnés.

- Le tangue s'achète uniquement pendant la période légale de chasse, de février à avril.

- À La Réunion, il n'existe aucun professionnel de la pêche en rivière. Si l'on pêche en rivière, cela doit être uniquement pour sa consommation personnelle. La vente est interdite.

UNE LUTTE MENÉE AVEC LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE



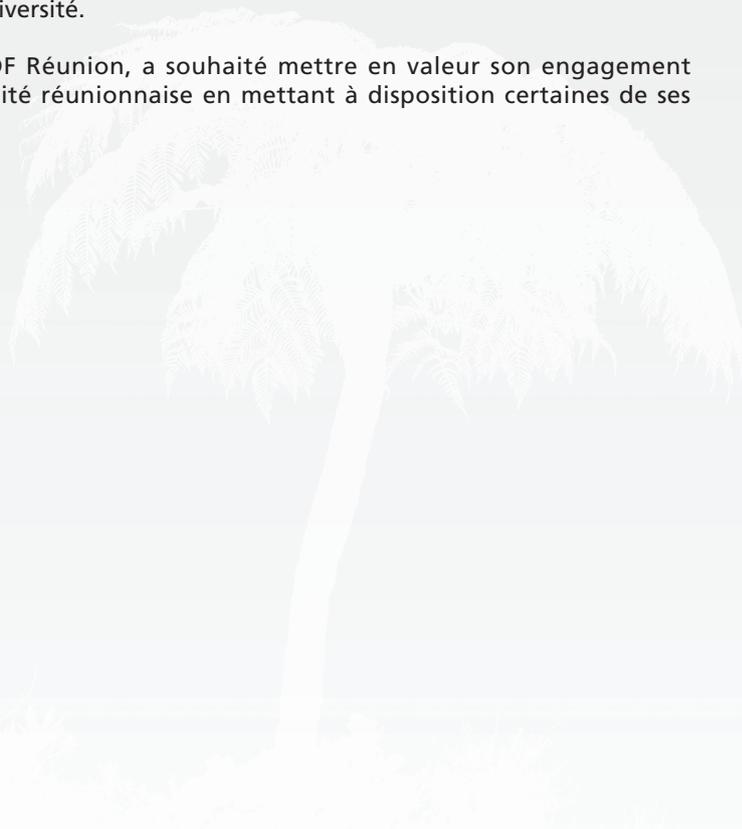
© Parc national de La Réunion

Les actions de lutte contre le braconnage en forêt sont réalisées sur le domaine départemento-domaniale.

Tout au long de l'année, les équipes de l'Office National des Forêts passent sur les sites naturels et aires de pique-nique pour collecter les déchets laissés par les braconniers mais aussi par la population et les visiteurs.

Les agents du Parc national mènent des actions de surveillance et de contrôle sur l'ensemble du territoire. La lutte contre le braconnage fait partie des priorités en matière de préservation de la biodiversité.

Pour cette opération, EDF Réunion, a souhaité mettre en valeur son engagement en faveur de la biodiversité réunionnaise en mettant à disposition certaines de ses installations.



INVITATION PRESSE



© Stephan Szymandera

Démantèlement des camps de braconniers dans l'Est de l'île

Prise en charge des déchets issus du braconnage

Mercredi 25 septembre, sur le parking de l'Eden à Bras Panon.
(kiosque au départ du sentier qui monte à Bélouve)

RDV à 8h45

Au programme,

Arrivée par hélicoptère des « big bags » de déchets
Dépose sur le camion de l'ONF
Prise en charge par une déchetterie de la CIREST

Interviews possibles :

Gemmy TURPIN, chef d'équipe - secteurs de Saint-Benoît et Sainte-Rose à l'ONF
Ingrid FONTAINE, responsable du secteur Est au Parc national de La Réunion

« Nous sommes tous acteurs ! »

Contacts presse :

Julie LEBIHAN, Responsable Communication

Cléa DELIRON, Chargée de communication

06 93 97 85 84

07 69 16 37 03